CONDITIONS:

[Deux] piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer [l'abonne]ment. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9 heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bâteau ayant été acheté expressément pour faire ses voyages du lac, continuera à l'avenir à faire ce trajet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bâteau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

22 août—6m WM. BAGLEY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février.	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 800 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages, qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et la cité de la Nouvelle Orléans, 10 nov. 1832.—[No. 6562.]—*Charles Oger & Ant. Louis Oger vs. leurs créanciers*.—Pétition pour un atermoiement de 6, 12 18 et 24 mois.—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers des demandeurs ait lieu au bureau de L. T. Caire, notaire public, lundi 17 décembre prochain, pour délibérer sur les affaires des demandeurs, et qu'en attendant toutes poursuites soient suspendues contre leurs personnes et leurs biens. Extrait des minutes.

12 nov—10,2ps. FRED BUISSON. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—6 novembre 1832—[6558.]—*Jean Brunet* contre *ses créanciers*.—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public, le lundi 19 de ce mois, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Extrait des minutes.

8 nov—3 F. BUISSON, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—3 novembre 1832 (No. 6555—*Charles Lasseur* contre *ses créanciers*—La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la Cour, il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers ait lieu le jeudi, 15 du courant, en l'étude de M. L. T. Caire, notaire public, pour délibérer sur les affaires dudit insolvable; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la Cour,

8 nov—3 FRED. BUISSON, Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR DE PAROISSE POUR LA PAROISSE ET VILLE DE LA NLLE.-ORLÉANS.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 30 octobre 1832—*Wm. Riles Knight* contre *ses créanciers*—La cession de biens du pétitionnaire étant acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de Jh. Cuvillier, notaire, le lundi 3 décembre prochain, pour là et alors délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire—et jusqu'à cette époque toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Extrait des minutes.

31 oct.—11 2ps. F. BUISSON, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE ST JEAN BAPTISTE—*Cour des Preuves*—Attendu que les héritiers de Célestin Ferraud h. de c. l. décédé ont renoncé à sa succession, avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession qu'une assemblée aura lieu en l'étude de moi, juge soussigné ex-officio notaire de cette paroisse, le dix-sept décembre, mil huit cent trente deux, à dix heures du matin, afin de déterminer à quels termes et conditions les biens appartenant à la dite succession seront vendus, et de nommer des syndics pour les administrer.

Psse. St. Jean Baptiste, 3 novembre 1832.

T. LE BLANC, Juge.

8 nov—10—3f ps.

GARE AUX CONTREFACTEURS.

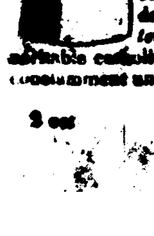

Un certain remède préparé par une personne nommée *"Potter"* a été offert en vente dans cette ville, sous le nom de *"Catholicon de Potter"*.—Les personnes qui usent de cette médecine sont averties de se précautionner contre cette fraude, qu'il est facile de reconnaître, à ce que l'*écriture* placé sur le bouchon de la bouteille porte le nom de *W. Potter*, au lieu *W. W. Potter*, que porte le véritable catholicon. Les soussignés, agents, tiennent constamment un assortiment du dernier.

DUCONGE & PEYCHAUD,

2 oct rue de Chartres, No. 80.

TOILE DE RUSSIE, du pays, propre au marché mexicain, 10 balots toile grises de 4-4, de la manufacture d'Appleton, en balles de 2000 yards, 150 do. grandeur ordinaire, de meilleures manufactures, 70 do. toile à chemise 3 4 et 7 8 toiles à chemises, en balots et en caisses. 50 do. toile de Russie, grise, ayant droit au debenture; 15 do. blanche.

8 nov LINCOLN & GREEN.

TOILE A DRAPS, des manufactures du pays.—163 balles de toile à draps grise 4.4, propre aux marchés mexicains, en débarquement du brick George Ryan, de Boston, à vendre par

20 oct LINCOLN & GREEN.

100 BALLES Couvertures Françaises 8 points, de la manufacture de Granier, reçues par le Wm. Gray, à vendre par

25 sept J. MAGER.

BON vin de table, à 4 escalins le gallon—on ne détaille pas moins de 2 gallons.

Café à 1 escalin la livre.

Sucre blanc de la Havane 8 livres à la piastre.

Sucre du pays à	10 livres	à la piastre.
do. do.	12 livres	
do. do.	et 17 livres,	

Véritable remède de le Roy, liqueurs de la Martinique, anti-glaireux, huile de Lin, fusils de chasse français, quincaillerie, vieux vins de caisse, poudre, plomb, balles, canons, &c. au magasin de

ANTOINE MICHOUD,

Encoignure des rues de la Levée et des Ursulines.

25 sept—

20 BALLES Toile à draps de 36 pouces, grise, manufacturée au Nord, à vendre par

HARRISON, BROWN & CO.

1er. sept Rue, Royale, No. 117.

SANGSUES à 25 cents la pièce.—Une partie de Sangsues espagnoles, à vendre à 25 cents la pièce, à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD,

14 juillet rue de Chartres.

A VENDRE.

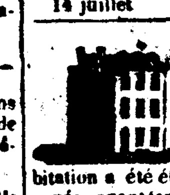

Une **HABITATION** située dans la Paroisse de Plaquemines, à environ trente-trois milles de la N.-Orléans, sur le même bord du fleuve, mesurant 45 arpens de face au fleuve, sur 40 de profondeur. Cette habitation a été établie en sucrerie, est parfaitement fossoyée, ayant trois canaux principaux, un à chaque borne et un au milieu, avec un canal latéral qui va d'une borne à l'autre. Les autres fossés moindres sont d'arpent en arpent. Cette propriété est en repos depuis 5 ans, la terre est bonne et rend beaucoup, le sucre en est très beau. Les bâtisses qui s'y trouvent sont une sucrerie briqueté entre-poteaux, en mauvais état; une bâtisse contenant magasin et moulin à maïs, bâtiment assez vaste pour en faire une sucrerie avec quelques changements; maison de maître, hôpital, cases à nègres &c. ayant besoin de réparations.

CONDITIONS.—Un quart à 6 mois, un quart à un an, un quart à deux ans, et un quart à trois ans, avec billets endossés, à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si ladite habitation n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 25 décembre prochain, alors elle sera offerte en vente publique à l'encan. Elle sera vendue en un seul bloc, ou par lots d'un ou plusieurs arpens, mais dans ce dernier cas, aucune vente ne sera reconnue bonne que si le tout est vendu. S'adresser sur les lieux à M. F. S. M. Coiron; et en ville au Bureau de l'Abeille. 21 août—4m.

A VENDRE.

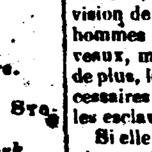

UNE **HABITATION** d'environ 25 arpens de face au fleuve, établie en sucrerie, située dans la paroisse de Plaquemines, à sept lieues de la Nouvelle-Orléans et du même bord, ayant une plantation d'environ 200 arpens en souches et plan de cannes à sucre en très-bon état, et une récolte en maïs suffisante pour la provision de l'année, avec **51 ESCLAVES**, dont 32 hommes et garçons, 13 femmes et 6 enfans; 26 chevaux, mulets où bêtes cavalines; 24 bêtes à cornes, de plus, les instrumens aratoires, outils et ustensiles nécessaires à son exploitation; on la vendra avec ou sans les esclaves et animaux à des termes avantageux.

Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 15 janvier prochain, elle le sera le samedi 26 suivant, par la voie d'encan public.

S'adresser, sur les lieux, au propriétaire, soussigné, où bien en ville, à Mssrs. Lizardi frères, chez lesquels se trouve déposé un inventaire descriptif.

Paroisse Plaquemines, 25 juillet 1832.

24 juil—6m C. B. DUFAU.

VINS DE BORDEAUX.

LE soussigné offre à vendre une partie de vin en débarquement du navire Missouri de Bordeaux, consistant en:—

28 Barriques Vin rouge Montferrand,

12 do. do. Medoc, 1827,

20 demi barriques vin de Grave, 1828,

11 caisses de 12 bilies. / 12 do. de 24 demi do.	Vin rouge Gruau Larose 1825,
11 caisses de 12 blles, / 12 do. de 24 demi do.	Vin rouge Chateau Lafitte 1825,

47 caisses de 12 blles, vin rouge St. Julien 1827.

47 do. do. do. Medoc 1827.

F. H. PETITPAIN,

20 oct encoignure Toulouse et Chartres.

REÇU par la barque Adélaïde de Liverpool; 3000 pieds de chaînes à porteuse; 100 douzaine pioches créoles à colets tordus assorties No. 1 à 3; 150 do. pelles à douilles modèles assorties; 80 do. pioches façon de la Caroline; 71 boucaud de coutres à pieux et à bardeaux; 2 do. pioches de haras assorties; 20 tierçons de chaînes à mailles courtes assorties de 5-6 à 1; 4000 paires crochets et pitons &c., assortis de 3 à 24 pouces; 100 paires crachoires en cuivre, avec et sans pieds; un assortiment d'anneaux, 1 do. de boîtes à sucre vernissées, 1000 paniers chaînes de traits, assorties de 6½ à 8 pieds; 2 paniers de couvercles de chaudières en tolle, assorties; 100 barils cloux forgés fins, têtes de diamant et autres; 200 do. gros cloux forgés, à bordage de 3½ à 12 pouces.

F. PASCAL,

29 oct. rue de la Levée, No. 55.

LE soussigné offre à vendre les articles ci-après détaillés, débarquant du brick Lexington, de Marseille, et ayant droit au *drawback*:—600 barriques de vin des marques Bergasse, Légier, Paisset et fils; 400 paniers huile; 200 demi do. do.; 124 barils vin, imitation Madère; 15 do. vin muscat; 400 caisses vin muscat; 200 do. vin St. Georges; 50 barils vinaigre; 5 jarres saucissons; 150 caisses salaisons assorties; 8 jarres fruits cristalisés; 20 caisses liqueurs assorties; 10 caisses abaynthe de Neuchatel; 50 do. eau de fleurs d'orange; 170 paniers bouteilles; 100 caisses savon; 20 do. fromages de Hollande; 17 balles bouchons. F. H. PETITPAIN,

22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

BIERRE BLANCHE ET PORTER.—50 boucauds Bierre de Philadelphie et 30 barils Porter, reçus par le brick Swan, et à vendre par

9 oct S. P. MORGAN & CO.

UNE Demoiselle arrivée depuis huit mois d'Europe désirerait trouver une place, en ville ou à la campagne de femme de charge ou de chambre. S'adresser au Bureau de cette feuille. 22 sep.

ELIXIR DE MAPUYA.—Remède certain pour le mal de dents, préparé par le célèbre physicien français Chabert. Nouveau supplément de cet article reçu et à vendre par

DUCONGE & PEYCHAUD, droguiste,

2 oct rue de Chartres, No. 80.

2040 RAMES papier de paille de différentes grandeurs, à vendre par HARRISON, BROWN & CO.

13 oct Rue Royale, No. 117.

A VENDRE.—Trois jeunes nègres, pour le paiement desquels on prendra en partie des briques à une évaluation raisonable, si cela accommodait l'acquéreur. S'adresser à Wm. H. IRELAND, Encoignure de rues Girod et Magasins, faubourg Ste. Marie. 12 oct

CAFE, supérieure qualité, à vendre par

11 oct J. MAGER.

PARFUMERIES—Le soussigné offre à vendre 10 malles parfumeries surfines, richement assorties, en débarquement du brick Lexington, de Marseille. F. H. PETITPAIN,

22 oct Encoignure Toulouse et Chartres.

ROGNURES DE CORDAGES.—Une quantité de rognures de cordages, bien emballées, à vendre à la presse à-coton à vapeur. 2 oct.

A VENDRE.

UN terrain de valeur situé au faubourg Daunoy, entre les rues Denghien et du port, borné d'un côté par la propriété de M. Pilié voyé, et de l'autre par celle de M. Reggio, il mésure 60 pieds de face au fleuve, sur 100 de profondeur, et le dit terrain n'est pas vendu à l'amiable d'ici au 1er. décembre, il sera offert en vente publique, à l'encan, pour les conditions, s'adresser sur les lieux à Mde. veuve Merieult.

6 oct—26.

CACAO.—125 sacs cacao de Caracas, à vendre par VICTOR de la COVA & FRERE.

29 sept No. 51, rue St. Louis

Magasin de Modes et de Nouveautés.

MME F. FRYER vient d'arriver de France, par l'Olympia, avec un joli assortiment de MODES telles que chapeaux; pelerines et canezous en mousseline brodée et en bobinet. Robes, rubans, fleurs, bonnets de parure, et négligés, bas en soie et en fil d'écosse, lingerie, broderie, gaze, voiles, écharpes, fichus, étoffes de fantaisie, mérinos, challis, cachemires, mouchoirs de batiste, dentelles en toutes genres, jarretières et ceintures, bretelles en gomme élastique, cornets brodés, sacs, éventails, brodequins, pantoufles, souliers, souliers d'enfans, boucles de ceintures, boucles d'oreilles, bracelets, épingles, colliers et sautoirs en jais, lorgnettes, &c. &c.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a transporté son magasin de

GRAINES DE JARDINAGE,

depuis le 1er. de ce mois, de la rue Royale à la rue de la Douane, No. 83, quelques portes au-dessous de la rue Royale, où il s'est établi d'une manière permanente. WM. SMITH,

Magasin de Graines, No. 83, rue de la Douane.

6 nov

$25 DE RECOMPENSE.

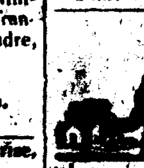

S'EST absenté de chez son maître, le nègre DAMAS CLIOLLE, très connu en ville, âgé d'environ 18 ans, fort et robuste, taille de 5 pieds 6 à 7 pouces; il était vêtu lors de son départ d'un habit noir et d'un pantalon gris; il a sur l'œil gauche une marque provenant d'une chute; on l'a vu plusieurs fois au nouveau cimetière, travaillant à enterrer les morts.

Quiconque le conduira à la geole recevra la récompense ci-dessus. 13 nov—3.

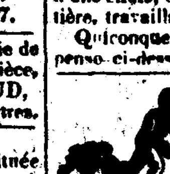

S'EST absenté, vers la fin du mois d'août dernier, de l'habitation de M. Joseph Girod, paroisse St.. Charles, le mulâtre **MOSES**, âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 3 on 4 pouces, figure ronde et douce. Il porte une cicatrice au-dessous du genou droit, et un signe noir au cou. On présume qu'il a remonté le fleuve.

Une récompense honnête sera donnée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet état. 1 nov—3

$50 DE RECOMPENSE.

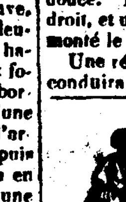

S'este absenté du soussigné la griffonne nommée **KITTY**, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces; lors de son départ, il y a huit mois, elle était très maigre; elle a de grands yeux, et un signe assez marquant à la lèvre inférieure, elle a été vue il y a environ un mois dans le faubourg Marigny.

18 oct H. H. ALPUENTE.

LES soussignés ont à vendre, les articles suivants, venus par l'Olympia, savoir:

Fleurs de coquelicot, racine d'althéa, suspensoirs tricotées en soie et coton, pommade de S. Bois, Mu-ri-te d'os, Saltrine, Veilleuse de 1re. qualité, Seringues à injection, assorties. En débarquement du navire Créole, le fameux remède anti-cholérique du Dr. Gérardein, lequel a été regardé au nord comme un spécifique positif. Plus, on trouvera un assortiment de tous les objets concernant la Pharmacie, aux prix les plus moderés possibles.

F. ORIOL & CO,

Encoignure des rues Dumaine et Condé. 10 nov.

PIERRES A PAVER ET FOIN.—2600 pieds plates, de 10, 16 et 18 pouces; 60 balles foin, en débarquement du brick Active, et à vendre par

8 nov LINCOLN & GREEN.

A VENDRE.

UN DEMI TERRAIN formant encoignure des rues Français et Girod, ayant 30 pieds de face sur la rue des Français et 120 de profondeur sur la rue Girod, mesure française, faisant face au Rail-Road.

Si le dit Terrain n'est pas vendu d'ici au 4 décembre, il le sera le dit jour, par Dutillet, à la Bourse Hewlet.

Pour prix et conditions, s'adresser au soussigné au théâtre d'Orléans.

1 nov. J. DAVIS.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—100 pièces toile d'emballage du Kentucky, 100 rouleaux do. corde, en débarquement du bateau à vapeur St.-Martin, à vendre par

FOSTER & HUTTON,

1 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à la succession de feu Allen Miner Forsyth, sont requises de payer immédiatement entre les mains du soussigné, exécuteur testamentaire du dit défunt, au No. 32, rue Girod; et toutes celles qui ont des réclamations à faire contre la dite succession sont requises de les présenter en due forme, pour en obtenir le paiement.

31 oct—6 GILBERT MORRIS.

VICTOR ROUMAGE offre à vendre, les articles suivants, en débarquement du brick Orleans, de Bordeaux.

150 barriques vin rouge de St-Julien, St.-Estephe, 60 demi-barriques dito, de St.-Julien et Pauillac médoc, 50 tierçons vin blanc, de Sauterne, Graves et autres; 3000 caisses vins rouges et blancs, par bouteilles et demi-bouteilles, assortis dans toutes les qualités; 50 tierçons vinaigre blanc 1re. qualité; 10 demi pipes eau-de vie de Cognac: 24 barils par 18 gallons, vieille eau-de-vie, Cognac campagne; 100 damejeannes vinaigre blanc; 53 dito lentilles, dre. récolte; 43 caisses par 12 flacons cérises à l'eau de-vie; 100 dito dito fruits assortis dito; 200 paniers anisette surfine; 100 caisses liqueurs assorties 1re. qualité; 400 demi boîtes sardines à l'huile; bouchons longs fins pour bouteilles et demi-bouteilles; mastic pour cacheter les bouteilles &c. &c.

Par l'Olympia du Hâvre. Vin de Champagne d'Aÿ, année 1825; dito de Bourgogne Mousseau 1825 par bouteilles et demi bouteilles.

En magasin d'importation antérieure 150 barriques vieux vins rouges, de St Stephe, Chateaux Latour, Margaux, Lafitte et St. Brion; 300 boîtes de Sardines à l'huile de Colin; 200 seringues à soi-même; serrures françaises, 3, 5, et 7 pouces; 20 caisses marasquin 1re. qualité; 300 caisses liqueurs fines; 1000 caisses vins rouges et blancs; &c. &c. 31 oct.

A LOUER POUR UN AN.

Le Magasin No. 12, rue de la Douane, maintenant occupé par Wm. Frost jr., avec ou sans le magasin du fond. Aussi: deux maisons ayant chacune six chambres, des cuisines, &c. situées rue des Magasins, encoignure de la rue Suzette. S'adresser à M. WALTON,

18 oct rue de la Douane, No. 14.

A LOUER à l'année, à dater du 1er novembre—Un magasin à trois étages, ayant au second étage des chambres pour comptoirs, situées du côté nord-est de la rue Gravier, entre Magasins et Tchoupitoulas. Pour les conditions, s'adresser à

6 sept SAML. P. MORGAN & CO.

PENSION BOURGEOISE.

MADAME VEUVE LEPECQ annonce au public qu'elle tient une Hôtel garni à l'instar de celles de France, dans le genre français et espagnol, rue Condé, No. 36, entre les rues Madison et Dumaine. Elle envoi également à manger dans les maisons particulières. 16 août—5m

MAGASIN

DE GRAINES DE JARDINAGE,

DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement,

ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,

NO. 83, RUE DE LA DOUANE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des *récoltes de cette année*, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir:—

Bétteraves, long. et courtes.	Oignons, rouges et blancs,
Choux d'York, et autres,	Percil, frisé et simple,
Carrottes, courtes-hâtives,	Panais, gros et longs,
Choux-fleurs, do. do.	Radis, rouges, longs et ronds
Céleris, rouges et blancs,	Roquettes et salsifie,
Chèvrefeuille et cresson,	Scorzonera brun,
Chicorée et poireaux,	Epinards ronds et de la N.
Laitues de diverses qualités	Zélande,
Squashes, touffus et longs,	Navets, Haricots ra[…]

DE PLUS—Un approvisionnement de graines [d']oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets [ro…]

S'adresser comme de coutume à WM. SMI[TH,]

22 sep—3m Rue Royale, No. 55.

VENTES PAR LE MARSHAL.

John F. Mahony vs. J. Mase.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez juge conseillé de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le samedi 17 du courant, à 4 heures au principal, un Piano et un Sopha, saisis dans l'affaire ci dessus.

8 nov L. DAUNOY, marshal.

J. Mills vs. W. Carper.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Préval juge conseillé de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le jeudi, 15 novembre, à 4 heures, au principal, une petite machine à vapeur, saisie dans l'affaire ci dessus.

LS. DAUNOY,

13 oct Marshal.

La Compagnie de Navigation de la N-Orléans. vs. La goëlette Esperance, le capitaine et les propriétaires

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 28 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette Esperance, ses agrès et apparaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.

27 oct. L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent vingt à la rue Calliope.

Le lot de terre numéro deux, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro trois, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, îlet vingt huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro cinq, îlet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds à la rue Clio.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 18 mars 1828." [4 oct] L. DAUNOY, marshal.

EN débarquement du brick américain Orléans, capitaine John Chase jun. venant de Bordeaux, et à vendre par J. B. Labatut.

60 barriques de vin rouge,

200 paniers anisette,

1 caisse de Peines de corne. 3 nov.

ON désire louer immédiatement une bonne cuisinière pour une petite famille. S'adresser No. 59, rue Toulouse. 1 nov.

Nouvel et Splendide assortiment de toute espèce de montres, bijouterie, pendulerie, et articles de goût.

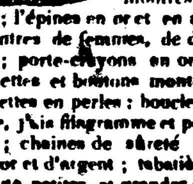

LE soussigné, récemment de retour du nord, informe ses amis et le public en général, qu'il est maintenant prêt à exposer un superbe assortiment de montres; patent Levers en or; do. argent; montres en or à échappement à ancre; l'épines en or et en argent, un bel assortiment de montres de femmes, de différents prix; montres à réveil; porte-crayons en or et en argent; bagues, épinglettes et boutons montés en diamant; garnitures complettes en perles; boucles d'oreilles de corail, mosaïque, j'ais filagramme et perles; do. en perles et diamants; chaînes de sûreté d'hommes et de femmes; dés d'or et d'argent; tabatières d'argent; tabatières à musique petites et grandes; boîtes à ouvrage pour les dames; canifs, poignards, pistolets de poche; lunettes d'or, d'argent d'acier, plaquées et d'écaille; étuis de cartes à visites; grains de perles; corail taillé; colliers; et nombre d'autres articles de bijouterie et de goût qu'il serait trop long de détailler.

Aussi—Reçu par l'Olympia du Havre, un nouvel assortiment de pendules et autres articles.

N. B. Les détaillants et les colporteurs trouveront un grand nombre des articles ci dessus, ainsi que des montres d'argent et de cuivre en gros à un prix raisonnable.

En outre, un assortiment consistant en fournitures d'horlogerie, telles que limes, verres, ressorts, cadrans, aiguilles d'or, d'acier et de cuivre, canons de clés &c.

1er nov L. MUH.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Natchez de New York.

Fromage de Goshen, do. de Chester, beurre de Goshen, en barils et demi barils, moutarde anglaise en flacons et en boîtes, 150 caisses savon No. 1 et 2, genièvre, rhum et eau de vie.

Ils ont aussi en débarquement du navire Missouri, de Bordeaux, vin de Montferrant, de Graves et de Lauguiran.

En magasin, reçu dernièrement 85 caisses pétards, garanties de 50 paquets.

Quelques boucauts et barils jambon de Cincinnati première qualité, préparés pour les familles.

CLAPIER & MICOUD.

31 oct encoignure Chartres et St. Pierre.

EN débarquement du navire Missouri, capitaine Birkett, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné.

17 barriques Vin rouge de Médoc, vieux, supérieur,

102 caisses Vin rouge, vieux Médoc, do.

4 barriques Vin rouge,

4 tierçons Vin blanc supérieur,

51 sacs Bouchons fins, de 500 chaque sac,

1 caisse Peignes de corne assortis.

30 oct J. B. LABATUT.

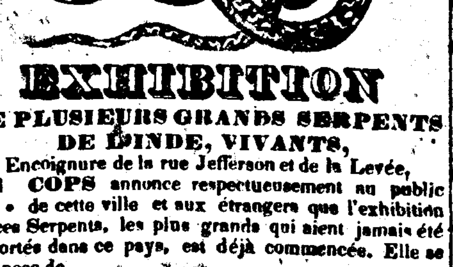

EXHIBITION

DE PLUSIEURS GRANDS SERPENTS DE L'INDE, VIVANTS,

Encoignure de la rue Jefferson et de la Levée,

F. COPS annonce respectueusement au public de cette ville et aux étrangers que l'exhibition de ces Serpents, les plus grands qui aient jamais été importés dans ce pays, est déjà commencée. Elle se compose de

D'ANACONDA,

Epouvantable serpent de Java; du

Boa Constricteur,

Serpent étrangleur de Ceylan, et du

BOA BRODÉ DES ROCHERS,

De Chetegong.

Les couleurs de ces terribles reptiles sont vivaces et belles au-delà de toute description.

Ils sont enfermés dans une cage de fil de fer, et sont si dociles que la femme et l'enfant les plus timides peuvent les examiner sans le moindre danger.—On aura la plus grande attention pour les dames et les enfants.

Outre ces animaux,

LA TETE D'UN CHEF,

OU GUERRIER DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE,

Curieusement tatouée; et un magnifique

Cosmorama.

☞ Pour les details voyez l'affiche.

Prix d'entrée—25 sous. Enfans, moitié prix.

Billets pour tout le temps de l'exhibition, 50 sous. Personne ne sera admis une seconde fois pour la même somme, à moins qu'il ne soit en compagnie de sa famille ou de ses amis.

Heures d'exhibition: de 10 heures du matin à 9 heures du soir. 22 oct—6

A VENDRE OU A LOUER.

Une jolie maison neuve, située dans la rue Victoire, entre les rues du Port et St.-Ferdinand, occupée dans ce moment par mademoiselles Leblanc. S'adresser à THEODORE NICOLET.

8 oct.

VENTES A L'ENCAN.

TERRAINS DE GRANDE VALEUR,

Avec des bâtisses neuves, situés rue Carondelet, et d'autres aux faubourgs Marigny, Lafayette et Livaudais.

PAR ISAAC L. M'COY.—*Vente renvoyée.*

LA vente des propriétés suivantes de valeur, bâties en briques, et situées rue Carondelet, et d'autres aux faubourgs Marigny, Lafayette et Livaudais, annoncées pour être vendues le 5 de ce mois, est renvoyée au samedi, 17 de ce mois, et seront définitivement vendus ce jour.

5 terrains et les édifices qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Hevia, Girod et Carondelet.

Les maisons qui s'y trouvent sont très convenables pour faire la résidence de personnes engagées dans le commerce, et l'on ne saurait placer plus avantageusement son argent.

Le terrain No. 1, formant l'encoignure des rues Carondelet et Girod, mesure 23 pieds 4 pouces de face à la première rue, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur à la dernière, borné par une allée de 4 pieds 6 po., dans la profondeur duquel il y a privilège. Sur ce terrain il y a un magasin neuf, à deux étages, de 42 pieds de profondeur, couvert en ardoise, divisé en 5 chambres, dont 4 à cheminées; cuisine en briques, citerne, puits, &c. La cour est pavée.

Le terrain No. 2, contigu, a 22 pieds 11 pouces à la rue Carondelet, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur, avec privilège de l'allée. Les bâtisses sont les mêmes que celles ci-dessus.

Le terrain No. 3, contigu, a 22 pieds 11 pouces à la rue Carondelet, sur 80 pieds 10 pouces de profondeur, avec privilège de l'allée. Les bâtisses sont du même genre.

Le terrain No. 4, contigu, même mesure et même description de bâtisse.

Le terrain No. 5, contigu, a 23 pieds 6 pouces, sur 80 pieds 10 pouces; même description de bâtisse. Le tout est plus amplement décrit sur le plan qui sera exposé à la Bourse. Les maisons seront livrables le 10 novembre, époque où elles seront finies.

AUSSI:

4 terrains au faubourg Marigny, situés rues de l'Union et du Génie, îlet No. 66, bornés par ces deux rues et par celles de la Bagatelle et Célestine.

Le terrain No. 1 forme l'encoignure des rues de l'Union et du Génie, et a 30 pieds de face à la première, sur 120 de face à la dernière.

Les terrains Nos. 2, 3 et 4, ont chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 de profondeur, mesure française, comme on le verra sur le plan déposé en l'étude de F. de Armas.

AUSSI:

Deux autres terrains, situés au chemin St. André et de la rue des Magasins, Nos. 12 et 27, îlet No. 27, faubourg Lafayette, savoir:

Le terrain No. 12, formant l'encoignure des rues Magasins et St. André, a 32 pieds 8 pouces de face à la première, sur 106 pieds 6 pouces de face à la seconde.

Le terrain No. 27, a 32 pieds 8 pouces de face à la rue des Magasins, sur 106 pieds 6 pouces de profondeur, mesure anglaise. Voir le plan en l'étude de F. de Armas.

AUSSI:

12 autres terrains dans l'îlet No. 12 du faubourg Livaudais, désignés comme suit.

Le terrain No. P, encoignure Levée et rue Troisième, a 51 pieds 1 pouce de face à la Levée, sur 225 à la rue Troisième, et 50 pieds face au fleuve, avec tous les droits de batture, &c.

Les terrains Nos. 1, 2, 3, 4 et 5, se joignent, et ont chacun 50 pieds de face à la rue Fulton, entre les rues Seconde et Troisième, sur 125 pieds de profondeur.

Le terrain No. 6, encoignure des rues Rousseau et Seconde, a 50 pieds de face à la première, sur 125 à la dernière.

Le terrain No. 10, encoignure des rues Rousseau et Troisième, a 50 pieds de face à la première, sur 125 à la dernière.

Les terrains Nos. 11 et 12, ont chacun 42 pieds 8 pouces de face à la rue Seconde, sur 125 pieds de profondeur.

Les terrains Nos. 15 et 16 ont 42 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième, sur 125 pieds de profondeur. Voir le plan en l'étude de G. R. Stringer.

Conditions:—Pour la propriété rue Carondelet qui sera offerte en bloc, un tiers comptant; l'acquéreur prenant à charge le paiement de trois billets de $850 chaque, dûs dans 1, 2, et 3 ans à partir du 10 mars dernier; trois autres billets de $733 33 cents et demi chaque, dûs dans 1, 2 et 3 ans, à partir du 5 mars dernier; et trois autres billets de $650 chaque, dûs dans 1, 2 et 3 ans, à partir du 5 mars dernier; le reste du prix d'achat payable à 6 et 12 mois, si l'on ne vend pas en bloc, on vendra séparément ces terrains, un tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois, l'acquéreur donnant sécurité pour le paiement des hypothèques respectives.

Pour les quatre terrains du faub. Marigny, qu'on vendra en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement de deux billets de $130 chaque, dûs le 27 avril 1823 et 1834, et le reste à mois.

Pour les deux terrains du faubourg Lafayette, qu'on vendra en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement de deux billets de $151,66 cents chaque, dûs le 25 mai 1833 et 34, et le reste à 6 mois.

Pour les terrains du faubourg Livaudais, qui seront vendus en bloc, l'acquéreur prendra à charge le paiement d'un billet de $809.39 cents, dû le 12 mars 1833; et trois autres billets de $1942 chaque, dûs le 12 mars 1834, 35 et 36, et le reste à 6 mois, en billets endossés, pour tous les termes ci-dessus spécifiés, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente en l'étude de W. Boswell, aux frais des acquéreurs. 13 nov

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le register des Testamens*—Mardi, 19 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hugont, alias Jean Bart, h. c. l.; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines entre les rues Robertson et Claiborne, désigné par le No. 16, et ayant 40 pieds 7 pouces de face sur 100 pieds de profondeur sur une ligne et 105 pieds 8 pouces et ½ sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces ½ de large sur la ligne du fond.

Conditions; un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire, aux frais de l'acquéreur. 27 oct.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*.—Mardi, 27 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Jacques Hubert Boisgervais, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Montégut, ayant 300 pieds de face à la rue Montégut et une profondeur de 139 pieds environ, faisant face d'un côté à la rue Casacalvo, et de l'autre côté à la rue des Grands Hommes; ensemble les édifices qui s'y trouvent. Conditions: un quart comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, notaire. 26 oct.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens*.—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin: un nègre nommé HARRY, âgé d'environ 45 ans, nègre de champ. Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,

18 oct MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens*.—Mardi, 20 novembre 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, les esclaves suivans appartenant aux successions de James et Susan Dorabey, savoir: Lewis, nègre âgé de 28 ans, charretier et nègre de journée, Dick, griffe âgé d'environ 25 ans sujet aux crises, charretier et journalier; Layton, nègre d'environ 23 ans; Hester, négritte d'environ 14 ans.

Condition: un quart comptant, [...] mois, en billets endossés à s[...] thèque spéciale. Par ordre [...]

18 oct

N. B. Les actes de [...] Lewis, notaire pub. [...]

BRIQUES—43[...] John A. Rob[...]

31 oct H[...]

LETTRES de c[...] à vendre par

29 oct TH[...]

ECOL[E ...]

MR. LS. TRIGA[...] amis et le public q[...] ment de la Danse, seront [...] bre prochain, et continue[...] au No. 46, rue Ba[...] la Douane.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Louis [...], h. c. l. a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante d'Augustin Chabert, s. l. décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

13 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Pierre Auvray a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Frédéric Lalande, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

13 nov MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu qu'Alexandre Prieur a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Jean Fosse, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

13 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu qu'Alexandre Joseph Atocha a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Dr. Remigio Gonzalez Noriega, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

13 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Peter Boyer a présenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante d'Andrew Jacobson, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

13 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—Attendu que J. J. Mercier a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Constance Rixner, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

13 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que George Richardson a présenté une petition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de George Moore, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition. Par ordre de la Cour.

13 nov MARTIN BLACHE, rég

COUR DES PREUVES— Attendu qu'Alexandre Prieur a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mme. veuve Sieguet, décédée ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la cour.

10 nov MARTIN BLACHE, Reg des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Peter Callahan a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Daniel Doran, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour

10 nov MARTIN BLACHE, Reg des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Toussaint Mossy a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de François Parquetet, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

10 nov MARTIN BLACHE, Reg des test.

COUR DES PREUVES—Attendu qu'Isaac Phillippe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Samuel Hart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour,

10 nov MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Randall Curell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Samuel Hart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

10 nov. MARTIN BLACHE, Régister.

COUR DES PREUVES—Attendu que Samuel Hermann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de Samuel Hart, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

10 nov. MARTIN BLACHE. Régister.

COUR DES PREUVES—Attendu que Samuel J. Peters a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de Samuel Hart, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

10 nov. MARTIN BLACHE, Register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Jean Marchand h c l. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Chs. Saurel h c l. decédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

8 nov MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Amos W. Haines a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de John Miller, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour,

MARTIN BLACHE.

8 nov Reg. des test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que James H. Brown a présenté une petition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu John W. Snow, décédé ab intestat, avis est par le présent donne à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour,

8 nov MARTIN BLACHE, régisser.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Ann Starkie a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Henderson, son époux, décédé ab intestat, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

8 nov MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES—Attendu que Martin Pareol a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu [...] Berdoulet, son épouse, décédée ab intestat, [avis est par le présent] donné à tous ceux que cela peut concerner, [d'avoir à dé]duire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne se]rait pas fait droit à la dite petition.

[Par ordre de la] Cour. MARTIN BLACHE, régister.

[COUR DES PREUVES—]Attendu qu'Auguste [...] a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à] la succession vacante de feu] Victor Du[...] avis est] par le présent donné [à tous ceux que cela peut concerner] d'avoir à déduire [sous dix jours, les raisons pour] lesquelles il ne [serait pas fait droit à la dite pétition.]

[...] Régister.

[...] débarquement, à [...]